

## Épicerie participative de Breurey

Envie d'une épicerie locale, offrant des produits du terroir à prix coûtant, un espace de convivialité type bar ?

Rejoignez-nous.

Le projet d'une épicerie locale participative a été initié par le maire de Breurey en décembre 2023 à la suite de la fermeture de la boulangerie du village et d'un appel à projet national, relayé par l'Association des maires ruraux de France.

Le but est de permettre aux communes rurales (moins de 1 500 habitants) d'apporter un service de proximité et de développer le lien social.

Dans le cas d'une épicerie participative, il s'agit d'offrir des produits de consommation courante à leur prix d'achat, en privilégiant ceux de producteurs locaux. Il n'en manque pas autour de Breurey. Et de permettre des rencontres conviviales, autour d'un pot.

Cela fonctionne grâce à la participation des membres d'une association, créée à cet effet :  
-les membres de l'association gèrent bénévolement ladite épicerie. Il n'y a donc aucun salaire, aucune charge de personnel. D'où l'absence de marge sur les produits proposés et donc un prix inférieur à celui des commerces, grandes surfaces comprises.

-seuls les membres de l'association peuvent bénéficier de ses services.

-une cotisation annuelle, très modeste (une dizaine d'Euros), est demandée pour l'adhésion. Elle couvre quelques frais de fonctionnement (assurance, chauffage, eau, électricité). Rapidement amortie par le différentiel du prix des produits et leur qualité.

Le local doit être mis à disposition gratuite par la commune. Ce peut être un local communal désaffecté, ou un local privé pour lequel la commune a pu établir une convention de mise à disposition gracieuse. Certaines communes, n'ayant pas cette possibilité, prennent à leur charge le coût du loyer (à Quincey, la mairie loue un bungalow), considérant qu'il s'agit d'un service public.

Breurey : des locaux désaffectés existent et pourraient servir pour la mise en route (par exemple les anciennes classes de l'école des filles), dans l'attente d'une installation qui ne manquerait pas de panache, dans un local proche de l'idéal. C'est en cours.

Des groupes travaillent actuellement : élaboration des statuts, montant de la cotisation, recherche des producteurs, aménagement du local, contact avec des épiceries de ce genre, dénomination de l'association, communication...

Ce projet est communal, c'est à dire qu'il s'adresse à tous les habitants du village. Chacun a le droit d'y participer, de s'y investir. L'association qui sera créée pour gérer cette épicerie et en offrir le bénéfice à ses adhérents est ouverte à toutes et à tous, qui décideront de sa formation et de son fonctionnement. Inversement, nul n'est obligé. Mais, dans ce cas, nul n'est tenu à débattre.

Le Maire, Jean MARCHAL